

Catherine VABRE-DU FAYET DE LA TOUR
NOTAIRE ASSOCIE

22, Allée d'Etigny - B.P. 18 - 31110 BAGNERES DE LUCHON

E - mail : officenotarialdeluchon@notaires.fr

Téléphone : 05 61 94 73 90
Télécopie : 05 61 79 23 69

BUREAU PERMANENT
Z.A. LES PRADETTES
31440 CIERP GAUD
Tél. : 05 61 94 50 50
Fax : 05 61 94 50 54

A T T E S T A T I O N

JE SOUSSIGNE

Maître Catherine VABRE - du FAYET de la TOUR, Notaire à
BAGNERES DE LUCHON

CERTIFIE ET ATTESTE

Que, suivant acte reçu par moi le onze Juin 2003 ,

La SARL dénommée **BRL IMMOBILIER SARL**, au capital social de
8.000,00 Euros, dont le siège social est à BAGNERES DE LUCHON
31110 (Haute Garonne), 29 Allées d'Etigny,

A VENDU A

Monsieur Jean Claude Roger **CADILHAC**, Retraité et Madame Michèle
Aimée Denise **COUBES**, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à
SAINT JUERY (Tarn), 33 Rue Henri Toulouse-Lautrec.

LE BIEN SUIVANT

Sur la Commune de BAGNERES DE LUCHON (Haute Garonne),
Dans un immeuble en copropriété sis 18 Rue Clément Ader, dénommé
Résidence Clair Soleil,
Figurant au cadastre de la manière suivante :
Section AC, n° 288, "18 Rue Clément Ader", pour 11a 21ca.

LE LOT N°: VINGT-QUATRE (24):

Au 1er étage du bâtiment B, au fond du couloir à gauche au
sortir de l'escalier porte à gauche au fond du couloir, un
appartement portant le n° 4 B du plan du 1er étage du plan du
bâtiment B, d'une superficie de 37 m2 exposé Est, comprenant
séjour avec kitchenette, W.C., deux chambres, salle de bains.

Et les tantièmes suivants :

- Et les 54/1.015èmes des parties communes générales et les
54/500èmes des charges générales du bâtiment B.

LE LOT N°: NEUF (9):

Dans la partie de terrain au Sud, un parking portant le
numéro 7 du plan des parkings, d'une superficie de 12 m2.

Et les tantièmes suivants :

- Et les cinq/Mille quinzièmes (5/1.015°) de la propriété du sol
et des parties communes.

Michel FARGUES - Thierry GELY - Catherine VABRE-DU FAYET DE LA TOUR
Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial à BAGNERES DE LUCHON
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

JOUISSANCE

transfert de jouissance ce jour par la prise de possession réelle

PRIX

PRIX principal de 55.338,99 EUR
payé comptant
par la comptabilité du Notaire

EN FOI DE QUOI,

La présente attestation a été délivrée pour servir et valoir
ce que de droit,

Le 11 juin 2003.

